

S.A.S au capital de 316 000 €
R.C.S. Orléans 087180.089
N° TVA Intracommunautaire :
FR 52 087 180 089

Siège :
Olivet (45160)
338, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
Tél. : 02 38 66 36 81

FONDATION VAL DE LOIRE

67 rue Charles Beauhaire

45140 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ

EXERCICE 2018

Clos le 31 DECEMBRE 2018

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A.S. Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2018

Clos 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION VAL DE LOIRE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Sur les comptes clos au 31/12/2017, nous avons émis la réserve suivante :

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant les caisses et de l'impossibilité de justifier celles-ci au moyen d'autres procédures, nous n'avons pu vérifier le montant des caisses qui s'élevait à 22 504 euros au 31/12/2017.

Pour l'exercice clos au 31/12/2018, nous maintenons cette réserve pour le montant des caisses qui s'élève à 8 893 €.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe.

« Suite à la fermeture de l'internat du site de Louise Houdré - Le Cèdre au 31/07/2018, un Plan Social Economique a été fait sur le 4^{ème} trimestre 2018 ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les rapports d'activités des établissements ne nous ayant pas été communiqué nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

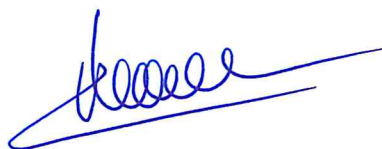


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 25 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur général



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	27 747	27 519	228	513
Autres immob. incorporelles / Avances et	33 739	21 376	12 363	18 325
Immobilisations corporelles				
Terrains	62 569	11 279	51 290	51 648
Constructions	3 875 885	3 584 730	291 155	333 657
Installations techniques, matériel et outilla	176 649	129 956	46 694	50 258
Autres immobilisations corporelles	4 131 249	3 614 843	516 406	462 983
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	1 757		1 757	2 127
ACTIF IMMOBILISE	8 309 595	7 389 701	919 894	919 512
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	562 507	13 194	549 313	1 741 177
Autres créances	129 844		129 844	142 827
Divers				
Valeurs mobilières de placement	497 224		497 224	491 702
Disponibilités	2 366 633		2 366 633	525 315
Charges constatées d'avance	3 098		3 098	4 770
ACTIF CIRCULANT	3 559 306	13 194	3 546 113	2 905 791
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	11 868 901	7 402 894	4 466 006	3 825 303

Le Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 394 022	1 394 022
Réserves réglementées	325 236	325 236
Autres réserves	509 527	482 462
Report à nouveau	-2 383 867	-2 428 732
RESULTAT DE L'EXERCICE	-372 383	184 208
Subventions d'investissement	1 899 362	1 899 362
FONDS PROPRES	1 371 896	1 856 558
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	15 065	-97 581
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	15 065	-97 581
Provisions pour risques	240 924	282 365
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	240 924	282 365
Fonds dédiés sur subventions	261 439	212 821
FONDS DEDIES	261 439	212 821
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	309 952	296 775
<i>Découverts et concours bancaires</i>		285
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	309 952	297 060
Emprunts et dettes financières diverses	1 319	1 371
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100 001	200 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 387	305 165
Dettes fiscales et sociales	724 185	723 224
Autres dettes	1 282 838	39 475
Produits constatés d'avance		4 845
DETTES	2 576 682	1 571 139
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 466 006	3 825 303

Le Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	13 665	13 521	144	1,06
Subventions d'exploitation	12 616	25 425	-12 809	-50,38
Reprises et Transferts de charge	64 585	129 867	-65 282	-50,27
Autres produits	5 956 585	6 805 363	-848 778	-12,47
Produits d'exploitation	6 047 451	6 974 176	-926 725	-13,29
Autres achats non stockés et charges exte	1 269 257	1 535 870	-266 613	-17,36
Impôts et taxes	376 190	316 578	59 611	18,83
Salaires et Traitements	3 258 481	3 304 713	-46 232	-1,40
Charges sociales	1 285 119	1 271 059	14 061	1,11
Amortissements et provisions	193 261	176 490	16 771	9,50
Autres charges	36 829	48 520	-11 691	-24,10
Charges d'exploitation	6 419 137	6 653 231	-234 094	-3,52
RESULTAT D'EXPLOITATION	-371 686	320 945	-692 631	-215,81
Produits financiers	9 218	20 346	-11 128	-54,69
Charges financières	7 173	9 033	-1 860	-20,59
Résultat financier	2 045	11 313	-9 268	-81,92
RESULTAT COURANT	-369 641	332 259	-701 899	-211,25
Produits exceptionnels	153 288	78 066	75 222	96,36
Charges exceptionnelles	107 411	177 549	-70 137	-39,50
Résultat exceptionnel	45 876	-99 483	145 359	-146,11
Report des ressources non utilisées	11 381	50 973	-39 591	-77,67
Engagements à réaliser	60 000	99 540	-39 540	-39,72
EXCEDENT OU DEFICIT	-372 383	184 208	-556 591	-302,15
Contribution volontaires en nature				
Dons en nature	8 378	13 863	-5 485	-39,57
Total des produits	8 378	13 863	-5 485	-39,57
Mise à disposition gratuite	8 378	13 863	-5 485	-39,57
Total des charges	8 378	13 863	-5 485	-39,57

Le Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FOND. VAL DE LOIRE COMPTES COMBINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 466 006 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 372 383 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Le Commissaire aux Comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (2009-2011)

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 265 397 euros

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 486			61 486
Immobilisations incorporelles	61 486			61 486
- Terrains	62 569			62 569
- Constructions sur sol propre	2 188 814			2 188 814
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 687 070			1 687 070
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	172 883	3 766		176 649
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 707 383	39 253		2 746 636
- Matériel de transport	404 049	98 952	119 155	383 845
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	986 639	33 623	19 494	1 000 768
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 209 407	175 594	138 650	8 246 352
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 127		370	1 757
Immobilisations financières	2 127		370	1 757
ACTIF IMMOBILISE	8 273 020	175 594	139 020	8 309 595

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières de placement détenues correspondent à des placements de trésorerie sans risque sous forme de SICAV de trésorerie, des bons de caisses et des placements sur des livrets d'épargne.

Pour les titres, une dépréciation est constatée dès lors que leur valeur actuelle est devenue inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur actuelle correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 648	6 246		48 894
Immobilisations incorporelles	42 648	6 246		48 894
- Terrains	10 921	358		11 279
- Constructions sur sol propre	1 992 942	41 621		2 034 563
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 549 285	881		1 550 167
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 626	7 330		129 956
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 359 123	76 116		2 435 239
- Matériel de transport	336 182	26 482	119 522	243 142
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	939 782	16 174	19 494	936 462
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 310 861	168 962	139 016	7 340 807
ACTIF IMMOBILISE	7 353 509	175 209	139 016	7 389 701

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 697 206 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 757		1 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	562 507	562 507	
Autres	129 844	129 844	
Charges constatées d'avance	3 098	3 098	
Total	697 206	695 449	1 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Remboursement formation	11 548
Divers - produits à recevoir	19 716
Total	31 264

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	17 409	11 553	15 768	13 194
Total	17 409	11 553	15 768	13 194
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		11 553	15 768	
Financières				
Exceptionnelles				

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations	75 983			75 983
Subventions affectées	839 142			839 142
Autres fonds	478 897			478 897
Total fonds sans droit reprise	1 394 022			1 394 022
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	325 236			325 236
Autres réserves	482 462	27 064		509 527
Report à Nouveau	-2 428 732	44 865		-2 383 867
Résultat de l'exercice	184 208		556 591	-372 383
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-97 581	112 646		15 065
Subventions d'investissement	1 899 362			1 899 362
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 758 978	184 575	556 591	1 386 961

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	282 365	97 525	138 966		240 924
Total	282 365	97 525	138 966		240 924
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 500	8 641		
Financières					
Exceptionnelles		91 025	130 325		

Une provision a été comptabilisée au 31/12/2016, concernant les litiges prud'homaux en cours, à hauteur de 50% des demandes des salariés soit 155 127€.

La provision au 31/12/2017 est de 282 365€, elle a fait l'objet d'un réajustement en fonction des décisions rendues par le tribunal et les demandes des salariés. La demande d'un salarié, non retenue en 2016, est provisionnée à hauteur d'un quart de la demande sur 2017.

La provision au 31/12/2018 est de 240 924€, elle a fait l'objet d'un réajustement en fonction des décisions rendues par le tribunal et les demandes des salariés. La demande d'un nouveau salarié, est provisionnée à hauteur de la moitié de la demande sur 2018.

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 476 681 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	309 952	81 728	181 399	46 825
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 319	1 319		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 387	158 387		
Dettes fiscales et sociales	724 185	724 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 282 838	1 282 838		
Produits constatés d'avance				
Total	2 476 681	2 248 457	181 399	46 825
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	85 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	71 823			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	47 872
Intérêts courus	439
Dettes provis. pr congés à payer	220 027
Personnel - autres charges à payer	41 739
Charges sociales s/congés à payer	104 481
Charges sociales - charges à payer	89 332
Etat - autres charges à payer	19 583
Divers - charges à payer	8 175
Total	531 648

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 098		
Total	3 098		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 239 euros

Le Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Suite à la fermeture de l'internat du site de Louise Houdré - Le Cèdre au 31/07/2018, un Plan Social Economique a été fait sur le 4em trimestre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le salaire des cadres dirigeants les mieux rémunérés s'élèvent à 54 141€ pour 2018.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Cautio PM compagnie Européenne, à hauteur de 58% sur emprunt de 39 000€	22 620
Cautio PM compagnie Européenne, à hauteur de 53% sur emprunt de 220 000€	116 600
Cautio PM compagnie Européenne, à hauteur de 58% sur emprunt de 39 000€	22 620
Cautio PM compagnie Européenne, à hauteur de 75% sur emprunt de 38 000€	28 500
Cautio PM compagnie Européenne, à hauteur de 75% sur emprunt de 59 000€	44 250
Avals et cautions	234 590
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque de l'immeuble de la Médonnaire sur emprunt de 39 000€	19 500
Hypothèque de l'immeuble de la Médonnaire sur emprunt de 220 000€	110 000
Hypothèque de l'immeuble de la Médonnaire sur emprunt de 39 000€	19 500
Hypothèque de l'immeuble de la Médonnaire sur emprunt de 38 000€	19 000
Hypothèque de l'immeuble de la Médonnaire sur emprunt de 59 000€	29 500
Autres engagements donnés	197 500
Total	432 090

Nantissement du compte bancaire en garantie du découvert autorisé à hauteur de 600 000€.

Le Commissaire aux Comptes

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Travaux sécurité cuisin		3 487			3 487
Travaux gouttières + a		2 597	1 951		646
Solde prime exception		139			139
Travaux portail 2009		4 016	2 068		1 948
Travaux renovation sa		38 419			38 419
Subv transferable vehi		11 404			11 404
Travaux escaliers 201		846	846		
Formation incendie		2 800			2 800
Gratification des stagia		1 842			1 842
Transports 2014		10 477	4 840		5 637
Gratification stagiaire		3 567			3 567
Développement des SI		3 000			3 000
Remplacement person		15 000			15 000
Invest centrale télépho		503	503		
Invest remplacement S		10 667	1 172		9 495
Transport 2016		10 000			10 000
Remplacement person		21 315			21 315
Transport 2017		35 000			35 000
Invest remplacement S		28 225			28 225
Audit CREAL projet éta		9 516			9 516
Transport 2018	40 000	40 000			40 000
Investissements 2018	20 000	20 000			20 000
Sous total	60 000	272 820	11 381		261 439
Sous total					
TOTAL	60 000	272 820	11 381		261 439

Le Commissaire aux Comptes

Autres informations

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collecté auprès du public utilisées sur N (3)
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1. Réalisées en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 484 644	11 381
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COM DE RESULTAT	6 484 644	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	49 078	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFE	60 000	
V - TOTAL GENERAL	6 593 722	
financées par les ressources collectées auprès du public		
immobilisations financées à compter de la première applicati du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		11 381
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAT		
Frais de fonctionnement et autres charges	8 378	

Le Commissaire aux Comptes

Autres informations

RESSOURCES

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PU NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		-48 567
1.1. Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	340	340
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	12 616	
4 - AUTRES PRODUITS	6 042 606	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES A COMPTE DE RESULTAT	6 055 222	
II - REPRISES DES PROVISIONS	154 735	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	11 381	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES PUBLIC		11 381
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	372 383	
VI - TOTAL GENERAL	6 593 722	11 381
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		11 381
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUB NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		-48 567
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAT		
Dons en nature	8 378	

Le Commissaire aux Comptes

 Tableau de suivi des résultats sous contrôle de tiers financeurs

Résultat	Louise Houdre	Anjorant Orléans	Anjorant Villemandeur	Anjorant Neuville aux Bois
2011			- 45 224,37 €	
2014				
2015				
2016	- 118 792,74 €	34 088,66 €	- 6 348,03 €	40 630,79 €
2017	41 750,25 €	- 1 257,60 €	- 27 653,33 €	97 871,63 €
Total comptes 115	- 77 042,49 €	32 831,06 €	- 79 225,73 €	138 502,42 €

Le Commissaire aux Comptes

 Tableau de passage Louise Houdre

**LOUISE HOUDRE
67 RUE CHARLES BEAUHAIRE
45140 ST JEAN DE LA RUELE**

BILAN 2018

**TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN
AU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2018**

RESULTAT BILAN	-345 401,18
DEFICIT N-2	-118 792,74
VARIATION PROVISION CP	-18 023,20
VARIATION CHARGES CP	-7 418,82
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	-489 635,94

Le Commissaire aux Comptes

 Tableau de passage Anjorant Orléans

**ANJORANT ORLEANS
27 RUE DES CORDIERS
45000 ORLEANS**

BILAN 2018

**TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN
AU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2018**

RESULTAT BILAN	-16 129,86
EXEDENT N-2	34 088,66
VARIATION PROVISION CP	-4 671,13
VARIATION CHARGES CP	-4 876,62
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	8 411,05

Le Commissaire aux Comptes

 Tableau de passage Anjorrand Villemandeur

ANJORRAND VILLEMANDEUR
28 RUE ALEXANDRE DUMAS
45700 VILLEMANDEUR

BILAN 2018

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN
AU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2018

RESULTAT BILAN	-43 698,35
DEFICIT N-2	-6 348,03
VARIATION PROVISION CP	2 950,61
VARIATION CHARGES CP	-1 949,59
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	-49 045,36

Le Commissaire aux Comptes

 Tableau de passage Anjorant Neuville

ANJORRANT NEUVILLE
LA RIVE DU BOIS
45170 NEUVILLE AUX BOIS

BILAN 2018

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN
AU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2018

RESULTAT BILAN	39 752,34
EXEDENT N-2	40 631,00
RESERVE COMPENSATION AMORT.	19 018,49
VARIATION PROVISION CP	-4 542,16
VARIATION CHARGES CP	-1 850,08
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	93 009,59

Le Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPECIAL



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE 2018

Clos 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la **FONDATION VAL DE LOIRE**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles.



WWW.MCREUZOT.COM

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Personne concernée** : Monsieur Mathieu MORIN, directeur des établissements

➤ **Nature et objet** : rémunération

✚ **Modalités** : Le directeur des établissements gérés par la Fondation Val de Loire a perçu une rémunération brute de 54 141 € sur l'année 2018.

▪ **Personne concernée** : Madame Sophie LABEL, directrice adjointe de l'IME de Neuville

➤ **Nature et objet** : rémunération

✚ **Modalités** : La directrice adjointe de l'IME de Neuville géré par la Fondation Val de Loire a perçu une rémunération brute de 25 561 € sur l'année 2018.

▪ **Personne concernée** : Monsieur Grégory GODIN, attaché de Direction des établissements M.E.C.S

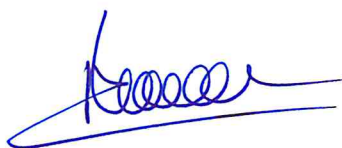
➤ **Nature et objet** : rémunération

✚ **Modalités** : L'attaché de Direction des établissements M.E.C.S gérés par la Fondation Val de Loire a perçu une rémunération brute de 48 308 € sur l'année 2018.

Olivet, le 25 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur général

